

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 6 octobre 2015 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord)

NOR : DEVA1523511S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 1^{er} et 2 ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Lucette Lasserre, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, directrice de la sécurité de l'aviation civile Nord, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens à :

Mme Sylvie Khatir, attachée principale d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources ;

Mme Joëlle Petitbois, attachée d'administration de l'aviation civile, adjointe au chef du département gestion des ressources ;

Mme Annie Ostrowsky, assistante d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances du département gestion des ressources.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens, dans la limite de 15 000 € hors taxes, à :

M. Stéphane Corcos, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département surveillance et régulation à Roissy - Charles-de-Gaulle ;

M. Éric Stralec, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département surveillance et régulation à Roissy - Charles-de-Gaulle ;

M. Yvan-David Nicolas, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du département surveillance et régulation à Roissy - Charles-de-Gaulle ;

M. Laurent Breton, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Nord-Pas-de-Calais ;

M. Florian Linke, attaché principal d'administration de l'aviation civile, délégué Picardie ;

M. Pascal Miara, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint du délégué Picardie.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens, dans la limite de 4 000 € hors taxes, à Mme Danielle N'Guyen N'Goc-Aubier, agent contractuel, médecin de région.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer les ordres de mission dans le cadre du budget annexe contrôle et exploitation aériens, à :

M. Michel Corbière, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division transport aérien à Athis-Mons ;

M. Bruno Commarmond, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division sûreté du département surveillance et régulation à Athis-Mons ;

M. Michel El-Maari, attaché principal d'administration de l'aviation civile, chef de la division régulation et développement durable du département surveillance et régulation à Athis-Mons ;

M. Didier Villaret, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de la division aéroports du département surveillance et régulation à Athis-Mons ;

M. Franck Bouniol, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division aviation générale du département surveillance et régulation à Athis-Mons ;

M. Vincent Ammi, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division aéroports du département surveillance et régulation à Roissy - Charles-de-Gaulle ;

M. Franck Besse, agent contractuel, chef de la division sûreté du département surveillance et régulation à Roissy - Charles-de-Gaulle.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de mission dans le cadre du budget annexe contrôle et exploitations aériens, à :

M. Michel Corbière, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division transport aérien à Athis-Mons ;

M. Bruno Commarmond, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division sûreté du département surveillance et régulation à Athis-Mons ;

M. Michel El-Maari, attaché principal d'administration de l'aviation civile, chef de la division régulation et développement durable du département surveillance et régulation à Athis-Mons ;

M. Didier Villaret, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de la division aéroports du département surveillance et régulation à Athis-Mons ;

M. Franck Bouniol, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division aviation générale du département surveillance et régulation à Athis-Mons ;

M. Vincent Ammi, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division aéroports du département surveillance et régulation à Roissy - Charles-de-Gaulle ;

M. Franck Besse, agent contractuel, chef de la division sûreté du département surveillance et régulation à Roissy - Charles-de-Gaulle.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de mission dans le cadre du budget annexe contrôle et exploitations aériens, à :

- Mme Hadjila El Kefi, adjointe d'administration de l'aviation civile, chargée de voyages ;
- Mme Danie Collignon, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire ;
- Mme Catherine Michel, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire de cabinet ;
- Mme Magali Meneux, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire du directeur ;
- Mme Sylvie Ferrari, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire du département surveillance et régulation à Athis-Mons ;
- Mme Evelyne Peyrillaud, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire de la division transport aérien du département surveillance et régulation à Athis-Mons ;
- M. Nicolas Vende, adjoint d'administration de l'aviation civile, secrétaire ;
- Mme Christine Torralba, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30 et 31 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe contrôle et exploitations aériens, à :

- Mme Martine Mignot, assistante d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances ;
- M. François Delaize, assistant d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

- Mme Lucette Lasserre, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, directrice de la sécurité de l'aviation civile Nord ;
- Mme Sylvie Khatir, attachée principale d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources ;
- Mme Joëlle Petitbois, attachée d'administration de l'aviation civile, adjointe au chef du département gestion des ressources.

Article 10

La décision du 27 octobre 2014 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord) est abrogée.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 6 octobre 2015.

*Le directeur de la sécurité
de l'aviation civile,*
P. CIPRIANI